

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

ANNEXE 2 : Candidat individuel avec expérience professionnelle se présentant à l'EP1, EP2 et EP3

(Document à dupliquer si nécessaire)

À déposer au rectorat (DEC3 porte 65) ou à envoyer par courrier avec accusé de réception, accompagné de toutes les pièces justificatives

avant le 31 mars 2022,

Nom : Prénom : Date de naissance :

Joindre impérativement les certificats de travail et tous les justificatifs liés à votre situation

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance (à compléter par le candidat)

Les périodes de formation en milieu professionnel des candidats sont complémentaires afin d'acquérir ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance dans les situations professionnelles variées (diversité des âges, des structures, des activités conduites...).

Exigence : Total de 14 semaines à temps plein (32 heures minimum par semaine), soit 448 heures, dont obligatoirement une période auprès d'enfants de moins de 3 ans

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure (obligatoire)	Type de structure	Période	Durée
Structures accueillants les enfants de moins de 3 ans	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA* <input type="checkbox"/> Organisme agréé de service à la personne* <input type="checkbox"/> Autre :	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA* <input type="checkbox"/> Organisme agréé de service à la personne* <input type="checkbox"/> Autre :	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA* <input type="checkbox"/> Organisme agréé de service à la personne* <input type="checkbox"/> Autre :	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
Structures accueillants les enfants de moins de 6 ans	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :

* Si l'un des stages s'est déroulé au domicile de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme agréé de services offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, les justificatifs relatifs à la qualification des maîtres de stage ou tuteur seront à produire (voir page 3 de ce document).

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

(Conserver un double de cette attestation et de l'ensemble de vos justificatifs)

Nom : Prénom : Date de naissance :

**Attestation d'activités et de compétences acquises durant la période de PFMP
complémentaire à compléter par le tuteur en PFMP et à joindre à l'annexe 2**

(Document à dupliquer par structure)

– Structure ou établissement :

– Nom et prénom du maître de stage ou tuteur :

– PFMP réalisée du au

– Nombre d'heures réalisées par semaine : – Total d'heures réalisée sur la période :

1 / Accompagner le développement (auprès d'enfants de 0 à 3 ans) *

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

Adopter une posture professionnelle adaptée

Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

2 / Exercer son activité en accueil collectif (auprès d'enfants de moins de 6 ans) *

Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

3 / Exercer son activité en accueil individuel*

Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil

Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Élaborer des repas

***Cocher les items concernés**

Le : À :

Signature et cachet du maître de stage ou du tuteur :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Qualification des tuteurs en PFMP à joindre à l'annexe 2 dans le cadre de la période de PFMP complémentaire

(Cocher les cases correspondantes et joindre les justificatifs demandés)

I / Pour les PFMP réalisées au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans : copie de l'agrément en cours de validité et justificatif de l'accueil d'enfant depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletin de paie...) à joindre à l'annexe 2

Et

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) détient l'unité UP1 du CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ; ou les unités UP1 et UP3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22/02/2017) ; **ou** est titulaire du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ; **ou** d'une certification figurant dans l'annexe VI de l'arrêté du 30 novembre 2020 modifié « dispenses d'épreuves » permettant de demander une dispense : copie du relevé de notes du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE ou des diplômes et certifications mentionnés ci-dessus, à joindre à l'annexe 2

II / Pour les PFMP qui se déroulent auprès d'un organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans sont agréés : copie de l'agrément en cours de validité à joindre à l'annexe 2

Et

Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/07/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance : copie du diplôme + justificatifs de cette expérience (certificats de travail, bulletins de paie...) à joindre à l'annexe 2

Ou

Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance + expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès des enfants de moins de 3 ans : copie du diplôme + justificatifs de l'expérience professionnelle à joindre à l'annexe 2